
RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

TROPHÉE F8TD

RÈGLEMENT

1. DATE ET HORAIRE

Le contest se déroule le dimanche du dernier week-end entier d'août de 0400 UTC à 1300 UTC.

2. BANDES

1296 MHz et au delà.

Note : afin de faciliter l'établissement de liaisons sur les bandes hyper, une voie de service pourra être établie. Toutefois, il n'est pas judicieux d'appeler sur cette voie de service pour faire les QSO sur 23 cm dans les régions où cela n'est pas nécessaire.

3. REPORTS

RS(T) + numéro du QSO + QTH Locator. (numérotation séparée sur chaque bande)

4. POINTS

1 point km, quelle que soit la bande.

5. CLASSEMENTS-RECOMPENSES

- Un classement par bande (avec notification des conditions de travail)
- Un classement pour l'attribution du Trophée F8TD : somme des points réalisés sous un même indicatif avec majoration du total de 10% pour deux bandes, 30% pour trois bandes, 50% pour 4 bandes, 60% pour 5 bandes, 70% pour 6 bandes et 80.% pour 7 bandes

6. COMPTES RENDUS

Informatisé : Un compte rendu séparé par bande, au format IARU « reg1test ».

7. ENVOI

Au plus tard le premier mercredi qui suit le concours, au correcteur via la page de téléchargement:

<http://concours.r-e-f.org/tools/upload/thf.php>

8. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.